



D'un simple signalement au parquet, on passe à des accusations en bonne et due forme de notre directrice (HONTE à VOUS)

Le 20 février 2024 s'est tenue l'audience au tribunal de Lille suite à l'agression que nos 3 collègues ont subie (1 capitaine et 2 surveillants) de la part du détenu G en avril 2023 .

Les représentants SPS et CGT local CP Annoeullin étaient présents pour accompagner et soutenir nos camarades dans cette dure épreuve. A l'inverse de notre direction qui a brillé par son absence.

Dans le même temps 1 des 3 agents passait en tant qu'auteur de gestes Non-professionnels d'après la direction.

Après lecture des faits par la juge et président de l'audience, quelle a été notre stupéfaction d'entendre le signalement écrit au parquet de notre directrice : « Aux regards des faits du surveillant T, cela méritent une requalification pénale . » Juge et partie quand tu nous tiens !!!!!!!

S'il fallait encore le prouver et malgré les dires de notre directrice en réunion, elle n'aime pas les surveillants et méprise tous leurs droits, par contre pour les envoyer à l'échafaud pas de problème elle sera toujours là.

Avec vous Madame la directrice, la lecture des caméras sera toujours contre le personnel qui œuvre sur les coursives pour gérer vos petits et gentils détenus.

On comprend mieux votre attentisme et résilience envers vos petits protégés.

Il est plus facile de signaler des surveillants que de les soutenir et les comprendre dans ces moments compliqués.

Malheureusement la juge a dû reporter l'audience au 18 Mars 2025, au vu du manque de la vidéo dans la procédure que Madame la juge aurait bien voulu voir, et de la non-présence du courageux détenu G.

pour la CGT

Mr MANIEZ Jimmy

pour le SPS

Mr LARRIVAZ Alexandre